



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 5100240

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

N/REF : 29/07/2025 16H11 C:025094 I:36481
V/REF : 1021301
V/Email reçu le Mardi 29/07/2025 a 16H11

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 00414
IMMEUBLE : CLOS THEVENIN -0414
16, AVENUE DU DOCTEUR BOYER
LES CHANVRINES
01800 MEXIMIEUX

Vaulx en Velin, le 06 Octobre 2025

Référence Marché: M_231009002-1

LOCALISATION : ALLEE N°16 A BOYER - LOGEMENT N°21 AU 2EME ETAGE - VACANT SOUS PASS
MOTIF : INTERVENIR POUR : REMPLACEMENT D' UNE MANIVELLE Y COMPRIS TOUTES
SUJÉTIONS DANS LE SEJOUR + REFIXER LE SUPPORT DE MANIVELLE SUR L'AUTRE
VOLET ROULANT DU SÉJOUR +
BUTOIR CAOUTCHOUC A FIXATION INVISIBLE Y COMPRIS TOUTES SUJÉTIONS DANS
TOUT LE LOGEMENT T5 + BÉQUILLE DOUBLE ALU ANODISÉ CARRÉ DE 7 MM AVEC
TIGE A CYLINDRE, Y COMPRIS TOUTES SUJÉTIONS REMPLACEMENT DANS CH1/3/4
PRÉVOIR ÉGALEMENT LE RÉGLAGE DES PORTES COULISSANTES DE PLACARDS DANS LE
LOGEMENT

Donneur d'ordre : Mme S. BITTIGER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 11/08 A 10H45 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT VACANT AU 2EME ETAGE
REGLAGE DES PORTES DE PLACARDS DE L'ENTREE ET DU COULOIR
ESSAI ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE MANIVELLE DANS LE SALON
REFIXATION DU RENVOI D'ANGLE ET DE LA MANVIELLE AU NIVEAU DE LA
DEUXIEME FENETRE DU SALON

REFIXATION DE LA MANIVELLE SUR LE 3EME VOLET ROULANT DU SALON

LE 03/09 A 08H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT VACANT AU 2EME ETAGE
REMPLACEMENT DE 6 POIGNEES
MISE EN PLACE DE 11 BUTEES DE PORTE
RABOTAGE DE 2 PORTES AVEC UN GRUGEAGE DE DEUX GACHES (A LA DEMANDE DE
MME BITIGIER SUR PLACE)
CONTROLE DU TOUT
REPLI DU CHANTIER



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100240

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DT LCOMPTER Email envoyé le 05/09/25 à 08H49 Mme S. BITTIGER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	71,89	71,89
2,00	MS00023-Reglage porte coulissante	2	51,35	102,70
1,00	MS00068-Rempl.d'1 manivelle	2	71,89	71,89
3,00	MS00075-Entretien, réglage, graissage	2	66,75	200,25
2,00	MS00009-Détalonnage de Porte	7	51,35	102,70
11,00	MS00020-Rempl.Butoir caoutchouc fixation	7	30,81	338,91
6,00	MS00043-Rempl.Poignée tirage pour porte	7	30,81	184,86
TOTAL H.T.				1073,20
T.V.A. a 10,00%				107,32
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1180,52</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1021301 du 29/07/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

16 A AVENUE DU DR BOYER
LES CHANVRINES
01800 MEXIMIEUX

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 231009002-1

00414-00001-00001-00021 H / Type 5 / 02

Etage : 02

Délai

Date limite exécution : 13/08/2025

Observations

mut 26/03 / ls viegas / lv

LOGEMENT VACANT SOUS PASS TVX

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	71,89	71,89	7,19	79,08
MS00068 Remplacement d'une manivelle, y compris toutes sujétions DANS LE SEJOUR + refixer le support de manivelle sur l'autre volet roulant duséjour	1,00	71,89	71,89	7,19	79,08
MS00020 Butoir caoutchouc à fixation invisible y compris toutes sujétions DANS TOUT LE LOGEMENT T5	8,00	30,81	246,48	24,65	271,13
MS00042 Béquille double alu anodisé carré de 7 mm avec tige à cylindre, y compris toutes sujétions REPLACEMENT DANS CH1/3/4	3,00	51,35	154,05	15,41	169,46
				Total H.T.	544,31
				Total TVA	54,44
				Total TTC	598,75

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux

EDN5



Bon de Commande

N° : 1021301 du 29/07/2025

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par BITTIGER Stéphanie (Ag Trévoux le 29/07/2025)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **16 A AVENUE DU DR BOYER LES CHANVRINES 01800 MEXIMIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **29/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1021301